



Monsieur François REBSAMEN

Ministre du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle et
du dialogue social
127, rue de Grenelle
75700 Paris SP 07

Paris, le 24 novembre 2014

Monsieur le Ministre,

L'UNSA ITEFA est intervenue avec rigueur et fermeté dans nos déclarations et alertes, à de nombreuses reprises en instances nationales, CTM, CTAC « travail », en bilatérales avec votre cabinet et/ou avec le secrétariat général des ministères sociaux, notamment les services de la DRH, sur la situation prégnante et alarmante des catégories C de votre ministère.

Effectivement, si les catégories C sont régies par un statut interministériel, elles connaissent une position particulière dans vos services déconcentrés et centraux dans la mesure où elles représentent environ 40% des effectifs, pourcentage très élevé par rapport aux autres ministères, entraînant des pyramides étranglées avec des débouchés statutaires se raréfiant et en corollaire un « tassement » indemnitaire scandaleux au regard de leur situation sociale et économique.

Il doit être rappelé que différents bouleversements sont venus impacter leurs métiers et missions : notamment l'introduction des techniques informatiques et bureautiques mais surtout les suppressions massives de C, conséquence absurde la RGPP puis de la MAP, qui ont « frappé » d'une façon aveugle et prioritaire les adjoints administratifs et anéanti en conséquence les faibles marges de manœuvre existantes sur les promotions et les primes.

Effectivement, dans votre ministère, qui requiert des savoirs faire spécifiques, la baisse des effectifs et les réformes multiples successives (création des DIRECCTE, fusion des DAC, mise en place de nouveaux dispositifs en faveur de populations en grande difficulté, adaptation à la nouvelle mise en réseau des territoires) ont entraîné un glissement des catégories de postes.

Les métiers demandés actuellement aux C dans leurs objectifs et missions assignés relèvent maintenant de la catégorie B, les secrétaires administratifs (SA) : situation non traduite par la transformation des adjoints administratifs en SA et par un parcours de la pyramide du corps revu et plus dynamisé.

L'UNSA ITEFA se refuse à admettre que la gouvernance actuelle laisse se précariser, voire se paupériser, une partie importante des personnels de nos services ministériels et ainsi engendre une croissance supplémentaire de la souffrance au travail et d'incompréhension légitime.

Cette dévalorisation de facto n'est pas acceptable, ni compréhensible à l'égard de personnels, qui montrent disponibilité et technicité pour faire face aux difficultés de nos concitoyens, alors que très souvent eux-mêmes connaissent cette situation de pénibilité et de précarisation sociale.

Une « ironie grinçante » pourrait faire ajouter à l'UNSA ITEFA que les catégories C n'ont même pas la maigre compensation d'accuser la fonction publique de budgétivore !

Il serait plus que temps, Monsieur le Ministre, de mettre en adéquation ce constat et par conséquence de mettre en œuvre une politique dynamique de gestion des ressources humaines, en augmentant fortement les ouvertures des postes de SA soit par des examens professionnels plus nombreux, soit par choix avec les listes d'aptitude.

Votre ministère apparaît prioritaire aux yeux des usagers et citoyens dans ses fonctions régaliennes et symboliques en charge de réformes et de problèmes cruciaux dans la crise actuelle et doit en conséquence obtenir une amélioration de la situation de ses personnels en charge de ces projets et de leur réussite.

L'UNSA ITEFA insiste encore particulièrement sur la situation des catégories C, rouages importants par leur nombre et par leur détermination et atouts indispensables dans l'architecture du « ministère fort », afin qu'elle soit substantiellement revalorisée et défendue auprès de vos collègues de l'Economie et des Finances dans les prochains budgets.

A cet effet, notre fédération se permet de souligner deux éléments récents :

- Les résultats du dernier examen professionnel viennent d'être connus (40 postes simplement pour les ministères sociaux !) : 7 uniquement sont issus du secteur « travail » !

Nous n'avons pas cessé d'alerter sur les formations en « e-learning » insatisfaisantes pour les collègues et de demander des modifications urgentes de cette préparation.

Ce résultat nous atterre et appelle des réactions rapides pour changer d'orientation et de considérer les demandes des agents.

- Les calculs des primes et la problématique, bien connue, de l'écrêtement du double du taux moyen, qui rend presque impossible toute progression à partir d'un certain niveau (très vite atteint, surtout pour les indices « planchers ») des parts et en corollaire « l'anorexique », voire nul, reliquat de fin d'année pour les C, qui voient les autres catégories avoir elles un reliquat.

Sentiment profond d'injustice, malaise dans le collectif de travail pour les autres personnels, souffrance supplémentaire, qui atteignent leur paroxysme pour les adjoints administratifs de 2^{ème} classe, qui entre 2012 et 2014 ont vu leurs primes annuelles baisser de 120 euros pour des agents payés à peine au SMIC par le système diabolique de l'augmentation des parts variables sans que puisse être bougé le taux maximum autorisé !

L'UNSA ITEFA dénonce fermement cette situation inadmissible que connaissent les catégories C, «éternels oubliés» du projet « ministère fort », et vous demande instamment qu'elles soient reconnues et valorisées par leur plus-value apportée dans la marche ministérielle vers le contrôle et le conseil apportés aux usagers, salariés comme entreprises.

En conséquence, l'UNSA ITEFA vous sollicite pour :

- Mettre en place une formation continue répondant aux exigences de l'examen professionnel et avoir des postes plus nombreux d'accès au corps des SA
- Obtenir des ratios plus importants que ceux actuels pour les promotions de grade sur l'ensemble du corps et par liste d'aptitude pour être SA
- Demander par lettre budgétaire le dé plafonnement des primes (l'IAT) afin d'éviter la non progression, voire le recul, des indemnités

L'UNSA ITEFA sera particulièrement attentive aux décisions que vous prendrez dans les meilleurs délais pour que cesse cette forme « d'ostracisme » à l'égard des catégories C et que votre ministère devienne lui aussi prioritaire dans l'exercice de ses missions.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes salutations respectueuses.

La Présidente de l'UNSA ITEFA

Martine NOULIN



- Copie à :
- Pierre-André IMBERT – Directeur de Cabinet ;
- Pierre RICORDEAU - SG des ministères sociaux ;
- Joël BLONDEL – DRH.